Mairie

80B Allée de la mairie 07360 St Fortunat sur Eyrieux

Tél.: 04 75 65 23 96

Courriel: mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

Arrêté 092/2019 - registre 5 Arrêté municipal réglementant temporairement la circulation et le stationnement sur la rue du Général Rampon

Le maire de Saint Fortunat Sur Eyrieux,

Vu la requête en date du 10 décembre 2019, de l'entreprise BERTRAND TP, domiciliée aux Ollières Sur Eyrieux, 07360, sollicitant une autorisation de voirie, pour effectuer les travaux de branchement des eaux usées, rue Général Rampon,

Vu le code des communes, notamment ses articles L 122-19, L 131-1, L 131-2 et L 131-3; Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L 113-2, L 141-2, R 116-2 et R 141-4 Vu le code pénal, notamment ses articles L 131-13 et R 610-5 Considérant l'objet de la demande,

ARRÊTE

Article 1:

L'entreprise BERTRAND TP, est autorisée à effectuer les travaux de branchement des eaux usées, au n° 70 de la rue Général Rampon, devant chez Mme Peyron, à compter du 16 décembre 2019 et pour une durée de 3 jours.

Article 2:

La circulation sur la voie communale « Rué Général Rampon » sera régulée avec une circulation alternée manuellement. Limitation de vitesse à 20 km/h au droit du chantier.

Le stationnement sera interdit au niveau du n°70 de la Rue Général Rampon, durant tout le temps des travaux.

Article 3:

La signalisation réglementaire en amont et en aval du chantier, sera mise en place par les soins et à la charge de l'entreprise BERTRAND TP.

Article 4:

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa signature et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté au demandeur, aux services de secours et à la gendarmerie des Ollières sur Eyrieux.

A Saint Fortunat Sur Eyrieux, le 11 décembre 2019 Philippe DEBOUCHAUD 1^{er} adjoint au maire